

# Blagnac, questions d'histoire **65**

Revue Semestrielle d'histoire locale - mai 2023

Les noyés,  
le Bazacle  
et Blagnac  
p.1

La Seconde  
république  
à Blagnac  
p.12

Jean Montariol :  
un architecte  
humaniste  
p.23

Une enquête policière et  
judiciaire sous l'Occupation  
dans le Luchonnais  
p.34



Bertrand Lavigne, acteur de la Révolution de 1848, maire de Blagnac sous la II<sup>e</sup> République  
Tableau de Henri Félix Emmanuel Philippoteaux, Lamartine devant l'Hôtel de ville de Paris, le 25 février 1848. Musée du Petit Palais

Pierre Guerre : le parcours  
d'un résistant  
des maquis de Haute-Garonne  
p.44

Docteur Louis Desrus,  
médecin du travail dans les usines  
aéronautiques  
p.51

Jean-François  
Estellé d'Aussonne  
p.65

# la Seconde république à Blagnac

par Monique Lanaspèze

Éprouvé par des catastrophes climatiques ayant entraîné une crise socio-économique entre 1846 et 1847, le village a vécu des événements politiques importants liés à la révolution parisienne de février 1848 et donc à la mise en place du suffrage universel puis à la contre révolution qui s'ensuit dès 1849.

## LA VIE PUBLIQUE S'AGITE FACE À LA CRISE DE 1846 DANS LE DÉPARTEMENT ET DANS LA COMMUNE

A partir de juin 1846, notre région est soumise à des aléa climatiques : orages violents, grêle, hiver rigoureux. Au début de l'année 1847, les conséquences se font sentir sur le prix du blé qui augmente. L'état de pauvreté de certains s'accroît, alors le conseil municipal vote des aides aux plus démunis, par le bureau de bienfaisance :

**En 1846** : à Blagnac des élections ont lieu pour renouveler une moitié du conseil municipal.

Les conseillers municipaux du village sont élus au suffrage censitaire, ce qui donne environ 73 suffrages émis au premier tour... pour une population de 1600 habitants. Ces notables, à qui on a fait prêter le serment suivant : « *Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume* ». (Nous sommes encore sous le règne de Louis-Philippe !) sont surtout des propriétaires terriens mais aussi un négociant, un marchand, un vétérinaire, un notaire, un avocat, un géomètre, un passementier, un cafetier et enfin un jardinier.

Qui sont-ils ? Des légitimistes, opposés au roi Louis-Philippe, des bourgeois qui le soutiennent ou des républicains organisés en sociétés secrètes (société des droits de l'homme par exemple) auxquels les événements parisiens de février 1848 vont ouvrir la voie ?

## LES ÉVÉNEMENTS PARISIENS ET LEURS RÉPERCUSSIONS DANS LA VIE MUNICIPALE BLAGNACAISE

Les vainqueurs  
de Février -  
estampe -  
Bibliothèque  
Nationale



### La révolution de février à Paris :

**22 février 1848** : l'opposition décide d'organiser un banquet et de l'accompagner d'une grande manifestation. Guizot est démissionné mais 16 manifestants sont tués.

**23 février** : appel à l'insurrection.

**Le 24 février** : le peuple de Paris, au cri de « Vive la République » occupe l'hôtel de ville et menace les Tuileries.

**Le 25 février** : formation d'un nouveau cabinet, abdication de Louis-Philippe en faveur de son petit-fils mais les Républicains envahissent la chambre et exigent la République ; un gouvernement provisoire est alors nommé.

**Le 25 février : la République est proclamée par Alphonse de Lamartine devant l'Hôtel de ville de Paris** (cf. Tableau de la couverture de la revue).

**Et le 5 mars 1848** : un décret instaure le suffrage universel masculin

**À Blagnac la proclamation de la république a surpris tout le monde**, effrayé les royalistes et mis en avant les quelques Républicains reconnus.

Sur ordre du ministre de l'Intérieur, le commissaire du gouvernement provisoire de la Haute-Garonne prononce la dissolution de la municipalité précédente et la nomination d'une « municipalité provisoire » :

**Le 9 mars 1848**

*« Au nom du peuple !*

*Nous, commissaires du gouvernement, en vertu des pouvoirs dont nous sommes investis :*

*Considérant que le gouvernement républicain doit trouver dans nos agents un concours empressé et un entier dévouement*

*Vu les rapports qui nous ont été adressés sur la municipalité actuelle de Blagnac :*

*Arrêtons*

*Article 1<sup>er</sup> : le maire, adjoint et conseil municipal de la commune de Blagnac sont dissous.*

*Article 2 : le citoyen Lavigne, vétérinaire est nommé Président et les citoyens Delpon Bernard propriétaire, Desclaux officier retraité, Bézard Jean épicier, Gibert Jean-Philippe, Bonnemaison cadet serrurier, Delmas Gervais cultivateur sont nommés membres de la municipalité provisoire de la commune de Blagnac. »*

Bertrand Lavigne écrit dans son *Histoire de Blagnac* que, en tant que président de la commission municipale, son premier soin fut d'organiser et d'armer la garde nationale.

Le gouvernement demande de proclamer avec la plus grande pompe la glorieuse révolution qui s'est accomplie.

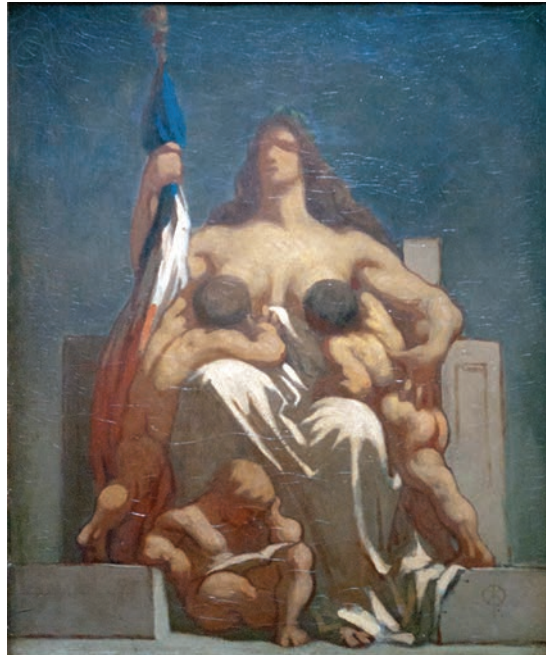
Les Blagnacais s'appêtent à une grande fête républicaine !

**Proclamation affichée à la glorieuse révolution**

*« Une dynastie parjure et corrompue travaillait depuis 16 ans, à notre déshonneur et à notre ruine. Elle voulait nous ravir les droits acquis par tant de sang versé pour la patrie et pour la liberté. Mais le peuple, dans sa juste colère a brisé en deux jours, d'une lutte héroïque et sanglante, ses orgueilleuses prétentions. La patrie est redevenue libre et le peuple vainqueur, s'est proclamé souverain.*

*Félicitons-nous-en hautement.*

*C'est le dimanche 12 mars 1848 que pour célébrer cette victoire, une grande fête est*



*La République -  
Esquisse d'Honoré  
Daumier - 1848  
- Musée d'Orsay*

organisée sur la place publique :

« La garde nationale armée et non armée se rendra devant la maison commune pour y recevoir une nouvelle organisation.

Elle ira, avec la commission municipale, sur les places pour proclamer l'avènement du gouvernement républicain.

Un mât de cocagne sera dressé pour les jeunes gens, et pour les demoiselles ce sera le jeu du pot cassé (les concurrentes, les yeux bandés, tentent de casser des pots suspendus).

Orchestre et danses publiques. »

Allegorie du  
Suffrage Universel  
1850 - Sorrieu  
- musée  
Carnavalet - Paris



## LE VILLAGE ET LES ÉLECTIONS AU SUFFRAGE UNIVERSEL

Avant les hommes, il y a les idées auxquelles on adhère. C'est le rôle de la presse pour les faire connaître au plus grand nombre et le programme du gouvernement provisoire de la République a institué la liberté de la presse et de réunion en même temps que l'abolition de la peine de mort et la suppression de l'esclavage dans les colonies.

**Le 9 avril 1848** : la commission municipale prend l'abonnement au journal *Le National*, et une lecture est faite tous les soirs à la mairie aux citoyens qui veulent bien en prendre connaissance. Ce journal, fondé en 1830 par Adolphe Thiers, milite pour l'établissement d'un régime parlementaire sous forme d'une monarchie constitutionnelle.

En 1836, *Le National* devient l'organe d'opinion républicaine.

En 1848, il sert de tribune aux événements.

Ensuite le journal devient l'organe de presse de la majorité républicaine modérée et du gouvernement dirigé par Cavaignac.

### Les 23-24 avril 1848 : Élection de l'Assemblée Constituante

Dans le département de la Haute-Garonne le nombre des électeurs passe de 3 680 à 140 000. Dans le canton ouest de Toulouse (dont Blagnac fait partie) on compte 3 013 électeurs



Le National - janvier 1830 - Gallica

Le gouvernement provisoire s'adresse aux maires et à travers eux, à la population :

« ...Éclairez les électeurs... c'est à vous de les guider... l'éducation du pays n'est pas faite... Appeler tous les habitants d'une même patrie à nommer leurs magistrats, imposer à ceux-ci l'obligation d'être justes et modérés et de s'occuper sans relâche du sort du peuple... Voilà la République.

Pénétrez-vous de ces vérités, citoyens maires, expliquez-les à vos administrés. Dites-leur que la République ne persécute personne... le gouvernement compte sur votre concours.

Citoyen maire  
 Il ne peut y avoir de chefs de ceux qui sont dignes de commander. Le peuple le connaît, c'est à lui de choisir. »

Ministre de l'intérieur : Ledru-Rollin

Le gouvernement provisoire de la République fixe les nouvelles règles de cette élection :

« Voulant remettre le plus tôt possible aux mains d'un gouvernement définitif les pouvoirs qu'il exerce dans l'intérêt et par le commandement du peuple, décrète :

[...] Article 3 : le nombre total des représentants du peuple sera de 880 y compris l'Algérie et les colonies françaises (16)

Article 5 : le suffrage sera direct et universel.

Article 6 : seront électeurs tous les français âgés de 21 ans résidant dans la commune depuis 6 mois et non judiciairement privés et suspendus de l'exercice des droits civiques (incapacité électorale : condamnés à une peine même correctionnelle et les faillis.)

Article 8 : le scrutin sera secret

Article 9 : tous les électeurs voteront au chef-lieu de leur canton...

... nul ne pourra être nommé représentant du peuple s'il ne réunit pas 2 000 suffrages



Lithographie sur les élections de 1848 - Bibliothèque Nationale de Paris

Le maire  
Bertrand Lavigne  
vers 1847 -  
archives familiales  
Lavigne



*Article 10 : chaque représentant du peuple recevra une indemnité de 25 francs par jour pendant la durée de la session. »*

**Le 23 avril 1848**, sous la conduite de leur maire Bertrand Lavigne et de leurs instituteurs, les Blagnacais âgés de 21 ans au moins se rendent à Toulouse place de la Bourse, avec beaucoup de calme et de zèle, au son du tambour, drapeau tricolore en tête.

Ils votent après les Toulousains et les communes les plus éloignées du canton ; mais, compte tenu du nombre de votants, les bureaux de vote sont ouverts jusqu'au lendemain.

Chaque électeur blagnacais peut apporter son bulletin de vote après l'avoir écrit ou fait écrire en dehors de l'assemblée, ou bien

l'écrire sur place :

Les électeurs déposent leur bulletin dès que leur nom est appelé.

Le maire de Blagnac ainsi que les maires des différentes communes prennent tour à tour place au bureau.

Ils ont voix consultative en cas de réclamation.

Nulle force armée ne peut, sans la demande du président du bureau de vote (juge de paix du canton), être placée dans le lieu ou les abords de la salle.

C'est un scrutin de liste de 12 noms dont les candidats peuvent figurer sur plusieurs listes à la fois. Ainsi les républicains Joly et Pagès viennent en tête de toutes les listes sauf de celle des légitimistes.

Pour ne pas effrayer les bourgeois et les paysans, toutes les listes luttent contre les utopies ou le « communisme » et se réfèrent à la France républicaine.

Les « partis » représentés sont :

- le comité central populaire de tendance socialiste
- le comité central républicain à tendance radicale
- le comité républicain national plutôt conservateur

Les représentants peuvent être choisis parmi les électeurs âgé de 25 ans, sans aucune condition de cens ni de domicile.

Au dépouillement le bureau compte les bulletins des urnes et en compare le nombre avec celui des votants sans qu'il soit besoin de recommencer l'opération si quelques légères différences apparaissent (!!!)

Pagès et Joly, du comité central républicain, arrivent en tête.

Après la proclamation des résultats, les bulletins non contestés sont brûlés en présence de l'assemblée.

### **Le dimanche 8 juin 1848 : Fête de la Concorde à Blagnac**

*« La commission municipale de Blagnac à ses concitoyens »*

*Dimanche prochain, ... nous célébrerons la fête de la Concorde. Tous les citoyens, sans distinction de rang, de fonction, d'opinion, sont invités à y prendre part.*

*La République ne fait point d'exclusion d'idées ni de personnes.*

*Comme une mère tendre et dévouée, elle confond tous les Français dans un même sentiment d'amour.*

*Elle les appelle tous indistinctement, à participer à l'œuvre commune.*

*La fête commencera par la plantation d'un arbre de la liberté sur la place.*

*La garde nationale est invitée à se rendre à la mairie... pour accompagner la municipalité à cette cérémonie.*

*Des danses auront lieu dans l'île de l'Arigné (aujourd'hui le Ramier).*

*Des tables seront dressées afin que chacun puisse venir, selon la mesure de ses moyens, prendre part au banquet destiné à réunir tous les citoyens dans un même sentiment d'ordre et d'amour pour la patrie.*

*Des commissaires délégués y maintiendront l'ordre et expulseront quiconque voudrait le troubler.*

*L'autorité ne néglige rien pour que l'harmonie et le respect des personnes y règnent exclusivement...on peut donc y venir en toute sécurité. »*

On y chante *la Marseillaise, le Chant du départ, Ça ira* et quelques autres chansons de la première révolution.

Cela choque ceux qui suivaient les farandoles de 1815 en criant à tue-tête « Ô blanc panache ! Ô fleur de lys ! » ou bien « aro l'abent attrapat l'aouzel de las grossos alos ! » (Maintenant on l'a attrapé l'oiseau aux grosses ailes !!! C'est à dire Napoléon 1<sup>er</sup>)  
Après le banquet, les divertissements et les danses commencent... »

**En juillet** il faut remplacer la commission municipale nommée par le gouvernement provisoire par un conseil municipal élu au suffrage universel :

Les élections municipales à Blagnac se déroulent le 30 juillet et le 6 août 1848.

Le nombre de votants est de 281 (rappelons-nous : 73 en 1846 avec le suffrage censitaire !)

Ont été élus : six cultivateurs, quatre propriétaires, deux marchands, le maire Bertrand Lavigne (vétérinaire), un notaire, un aubergiste, un menuisier.

### **Le 19 novembre 1848 : la Promulgation de la Constitution donne lieu à une fête républicaine :**

*« ... Dressé sur le puits de la place de la liberté, une estrade décorée de drapeaux, de lauriers et de tenture et le buste de la république.*

*La garde nationale était sous les armes.*

*Les officiers et soldats des batteries d'artillerie en garnison à Blagnac se massèrent sur la place en face l'estrade.*

*Le curé Alzieu est venu processionnellement avec la croix et la bannière. Il avait pris place sous le porche de la maison Tirul, parce qu'il bruinait quelque peu par intervalles.*

*La population lui tient compte de sa présence que nul n'avait sollicitée.*

*La population civile occupait le restant de la place et les rues adjacentes.*

*Pendant que le maire donnait, à haute voix, lecture de la constitution, une salve de 21 coups de canon en portait la nouvelle dans toute la vallée de la Garonne au-dessous de Blagnac.*

*Cette lecture fut accueillie par des acclamations unanimes et les troupes défilèrent devant le maire et leur commandant, le capitaine de Veulens, au chant du Te Deum et au son de la musique de la garde nationale. » (Bertrand Lavigne - Histoire de Blagnac)*

Il est à remarquer que l'Assemblée, résolument républicaine, est restée fidèle à l'Église.

## **AVEC LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ON ASSISTE AUX PRÉMICES DE LA CONTRE RÉVOLUTION**

Le parti de l'ordre progresse parce que les partis conservateurs agitent la menace du « péril rouge » et par l'insatisfaction paysanne qui voit, malgré la crise, ses impôts augmenter !

### **10 décembre 1848 : Élections présidentielles à Blagnac**

Le nombre de votants s'élève à 573 (dont 212 soldats ou officiers en garnison depuis

Napoléon III  
et la République  
(archives  
départementales-  
police)

C'était un mann'quin  
Qu'on avait affublé d' mon nom,  
Non d'un nom !  
Je suis l' neveu d' Napoléon,  
V'là qu'est bon !



Enfin, j'vous en pri', nommez-moi,  
Nobles fils de la France ;  
Je n' veux pas d'un' couronne de roi,  
Mais j' veux d'la présidence.  
Après ça, quand j' la possèd'rai,  
La faridondaine,  
J'en f'rai c' que j' voudrai.  
Aujourd' hui, j' n'en dis pas plus long,  
Nom d'un nom !  
Je suis l' neveu d' Napoléon,  
V'là qu'est bon !

5 ou 6 mois).

Cette campagne électorale est dominée par l'influence des officiers ainsi que de deux légitimistes blagnacais.

Résultats du vote :

343 voix pour Louis-Napoléon Bonaparte

149 pour Ledru-Rollin( radical)

66 pour Cavaignac (républicain modéré)

**Le 4 mai 1849** la garde nationale de Blagnac veut célébrer l'anniversaire de la proclamation de la République par l'Assemblée nationale.

On organise des jeux puis un banquet près de la place des Charrons et l'ancien commissaire du gouvernement : Joly se joint à la fête ; quelques « Vive la république, démocratique et sociale » fusent.

Riposte des royalistes, ils parlent de « crime ».

## VERS L'EMPIRE

**Les 13 et 14 mai 1849 :**

**la contre révolution gagne les élections législatives**

Résultats de l'élection législative : une majorité de monarchistes et de modérés

Une manifestation à Paris a des répercussions à Toulouse : 18 arrestations.

**14 juin 1849 à Blagnac**

*« Alors qu'il y a une insurrection royaliste à Paris le 13 Juin, à Blagnac les royalistes, le lendemain 14, fête de saint Exupère, vers 5 h du soir, alors que la galerie du clocher est occupée par de nombreux artilleurs de la garnison (pour garder le télégraphe) la promenade était pleine de monde, les vèpres étant terminées, font courir le bruit que le maire et quelques amis étaient dans un complot d'insurrection se reliant à la capitale.*

*Ces royalistes devenus bonapartistes dirent qu'on avait fondu des balles à Blagnac... et que le maire était personnellement chargé avec les insurgés de son village, et des villages voisins, de s'emparer de l'arsenal toulousain. » ( Bertrand Lavigne - Histoire de Blagnac)*

**A l'automne 1849 :** premières manifestations légitimistes :

*Des élèves de l'institut Lacointa de Toulouse réunis pour un repas champêtre sur les bords*

*de Garonne, après un repas bien arrosé, parcourent Blagnac en criant : « Vive le roi, vive Henri V (duc de Bordeaux, cousin de Louis-Philippe) »*

Les royalistes reprochent au maire d'agiter la commune, de tolérer les banquets. Ils l'accusent de faire des réunions le soir autour de la lecture du National, Les royalistes appellent ces réunions : « le Club de la Mairie ».

### **Des lois électorales limitent le suffrage universel et la répression s'accroît**

De 1849 à 1850, l'assemblée vote des lois qui restreignent le suffrage universel en imposant une condition de domicile pendant 3 ans au lieu de 6 mois en 1848, l'attestation du paiement d'un impôt local et un casier judiciaire exempt de toute condamnation même pour délit politique.

Nombre total de Blagnacais inscrits au 31 mars 1850 : 512 ; après les lois votées, 369 : moins 143 citoyens inscrits.

La loi de 1851 retire le droit de vote à une partie de l'électorat populaire : elle condamne pour vagabondage, mendicité et pour délits prévus sur les attroupements, sur les clubs et sur le colportage.

La garde nationale est désarmée et licenciée.

Le préfet révoque des maires et des fonctionnaires.

**5 septembre 1850** dissolution du conseil municipal à Blagnac

*« Au nom du peuple français*

*Le président de la République, Vu le rapport du ministre de l'intérieur...*

*Décète*

*Article 1 : Le conseil municipal de la commune de Blagnac, arrondissement de Toulouse, département de la Haute-Garonne est dissous.*

*Article 2 : le préfet du département de la Haute-Garonne convoquera les électeurs de la commune de Blagnac dans le délai de 3 mois à partir du présent décret à l'effet d'élire un nouveau conseil municipal.*

*Signé : L.N. Bonaparte*

Les rapports s'accumulaient sur sa table concernant les agissements des hommes hostiles à la politique du président, dont le maire de Blagnac Bertrand Lavigne.

*« Toulouse 24 Janvier 1851*

*... tels sont les faits que je viens porter à votre connaissance et que je tiens d'une personne sûre habitant Blagnac*

*Ce maire passe à Toulouse et parmi les démocrates de tout le Midi pour être un des plus chauds ultras républicains.*

*Dans sa commune, il prêche sans cesse ses doctrines, soit chez lui, soit dans les cabarets et partout où il a accès.*

*Il chasse avec un port d'arme périmé, comptant sur la complaisance des gardes champêtres et des gendarmes...*

*Il a, à la mairie, une bibliothèque composée en partie d'ouvrages socialistes et démagogiques. »*

*Signé Cazeaux (commissaire central)*

En effet depuis février 1849, Blagnac se dote d'une bibliothèque, conformément au vœu exprimé par M. le Ministre de l'instruction publique... Les ouvrages, dont se composent les bibliothèques, sont publiés par M. Paulin, éditeur à Paris. (Archives municipales)

Un vote a lieu pour acquérir une partie des ouvrages proposés : c'est la première bibliothèque municipale !!!

### Le 5 avril 1851

Le préfet suspend Bertrand Lavigne de ses fonctions de maire de Blagnac ainsi que le garde champêtre, l'adjoint et tout le conseil municipal.

### Le 2 décembre 1851 : coup de force, dissolution de l'assemblée législative

Arrestation de 79 républicains à Toulouse.

Le préfet, l'armée et le pouvoir judiciaire prennent des mesures pour mater toute tentative de soulèvement.

On fait le procès des journaux républicains dont « le National » qui sera interdit après le coup de force de Louis Napoléon Bonaparte du 2 décembre 1851 et son personnel, emprisonné.

Un plébiscite est organisé pour entériner la rédaction d'une nouvelle constitution favorable au futur empereur.

A Blagnac sur 509 inscrits et 420 votants : 267 ont voté Oui, 152 Non, 1 Nul.

### Le 12 septembre 1852 : Élections municipales. Bertrand Lavigne est réélu mais refuse cette fonction.

16 conseillers à élire

503 électeurs inscrits, 373 suffrages exprimés.

Élu, un vétérinaire (Lavigne), un négociant, cinq propriétaires, un cultivateur, un notaire, deux anciens militaires,

Lavigne : élu « s'est rapproché du bureau, déclarant qu'il n'acceptait pas sa nomination invitant M. le Président à insérer sa déclaration dans le procès-verbal. »



Le 4 octobre 1852, Louis-Napoléon Bonaparte est en visite à Toulouse, avant le sénatus-consulte qui établit le **Second Empire le 7 novembre 1852.**

### QUELQUES RÉFLEXIONS SUR CES ÉVÉNEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES

1846-1852 : Cette période a commencé par une année de crise économique avec des mois parfois difficiles pour les plus pauvres puis des moments plus exaltants grâce à un maire acquis aux idées de la République

pour finir par la mise en place d'un régime politique autoritaire qui s'est imposé et que la majorité de la population a bien voulu suivre, par peur des oppositions parfois violentes des hommes et des idées mais le suffrage universel masculin, malgré tout, lui a survécu :

Nous avons vu qu'il peut être décliné de différentes manières en fonction de l'esprit du temps.

Aux élections municipales, les catégories socio-professionnelles des élus sont à peu près les mêmes qu'auparavant, malgré le suffrage universel.

Peut-on avancer l'idée que notre village comprend une population masculine essentiellement paysanne pour qui la propriété de la terre est un signe de notoriété, ce qui explique que les propriétaires terriens soient toujours les plus nombreux à la tête de la municipalité ?

Pourtant les maîtres de l'artisanat, tels les passementiers, les briquetiers sont présents mais ils sont encore absents des responsabilités ; il faudra attendre le développement de l'industrie pour que les patrons arrivent aux pouvoirs locaux et nationaux.

Seuls quelques « nommés » par le gouvernement provisoire sont d'origine plus « modeste ».

Il est à remarquer la « notoriété » de Bertrand Lavigne. Il est élu avec le suffrage censitaire, puis nommé par le gouvernement provisoire en 1848 puis réélu aux élections municipales de 1848 et, malgré la dissolution du conseil en 1851, il est réélu en 1852 pour finalement renoncer à ses fonctions

Et bien sûr, il faudra attendre 1947 pour rendre justice aux femmes grâce aux premières blagnacaises élues au suffrage « universel ».

## BIBLIOGRAPHIE

- Archives départementales : 2 M/24-26 pour les listes électorales
- Archives départementales : 1M3806 - 396 3M28 - 3M32 ,33, 34, 36 - 3M803 - 13M77
- Godechot (Jacques), *La révolution de 1848 à Toulouse et en Haute-Garonne*
- Wolf (Philippe), *Histoire de Toulouse* (éditions Privat)
- Lavigne (Bertrand), *Histoire de Blagnac*
- Jack Thomas coordinateur : *Gouverner Blagnac du Moyen Âge à nos jours. Blagnac, questions d'histoire*, novembre 2020